

[1645 n. Januar 14.]

A

SCHREIBEN [VON GARDELT. HEINRICH II. ZURLAUBEN AN GARDEHPTM.
HEINRICH I. ZURLAUBEN]

"J'ay receu la Vostre du 28.^{me} 10bre [=Dezember], mais par celle et par les autres trois aucune mention ou adresse necessaire pour la Compagnie et digne de ma charge a Vostre honneur; dont Je m'attache entierement à la grace de Dieu si Juste, par la quelle J'espere, neantmoins, de bien Commencer et agir pour Un bon et loüable fin, ainsy d'attendre Vostre Volonté et bonne aff.^{on}. M.^r [le Maréchal de camp, Louis-Charles de Champlais, Baron] de Courcelle[s] (qui Vous baise les mains, fust ces Jours passees à Narbonne avec les deux Gouverneurs d'icy [gemeint von Perpignan], aussy M.^r du [richtig: de?] Tilly pour salüer le ... [Maréchal de France, Charles] de Schonberg [=Schomberg] aux estatz [der Languedoc]) m'a dit que nos Compag.^{nes} [neben der von Zurlauben, die Gardekompanien Reding, von Roll und Estavayer-Wallier gemeint]¹ sortiront pas d'icy, cette fois, dont Nous esperons bientost Vostre retour. le Cousin [Johann Melchior] Kolly [=Kolin]² qui est party d'icy le 14.^{me} du Courant a renvoyé nostre Cavalle de Narbonne Jcy, elle estant trop preste à pouliner, et non propre pour Un tel Voyage. Je Vous prie d'en Ordonner de l'argent pour la Compagnie au plustost, M.^r Dervieu [Kaufmann in Lyon] ne me mandant rien de tout. et Je seray tousiours. en hatte."

1) s. Zurlauben/HM II 173f.

2) s. AH 93/19

Kopie?, vermutlich zuhanden von Beat II. Zurlauben.
AH 93, 98 - Blatt 98^r leer

1645 Januar 28., Perpignan

A

SCHREIBEN VON [GARDELT.] H[EINRICH II.] ZURLAUBEN AN [ALT] AM-
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]
ZURLAUBEN, ZUG

"Pour Vous Jnformer que J'ay n'ay manqué à la promesse quelle J'ay faicte à M.^r mon Oncle [Heinrich I. Zurlauben, Inhaber der Gardekompanie Zurlauben] selon sa demande à Soleurre; qui estoit ouvertement de me retarder iusques au 25^{me} de ce mois, pour le maniemment de l'argent

de sa Compagnie, dont J'ay pris presentement entre mes mains le Rolle d'icelle, et ay touché de [Trosshauptmann Andreas] Bollen [=Pollen] la somme de 1100^L argent de Cattalogne, et 300^L de france, le quel Je menageray pour le temps qu'il sera possible, en esperance que par Vostre entremise, et selon le droict de ma Charge Je recepuray tout argent de france, à quoy, sans Vous offencer, Je me suis resolu de m'en servir de toutes les Occasions pour cet effect, et n'endureray aulcun autre debourceur pour la Compagnie; Bollen m'a dit qu'il doit toucher de l'argent de M.^r Dervieu [Kaufmann in Lyon] dans peu de temps, et qu'il avoit ordre de le changer premier en argent de Cattalo:^e, devant que le mettre dans mes mains, mais J'ay luy ay bien deffendu de le faire ainsy. et ne luy permetteray point; et plustost que de me resolver à cela. J'espere que M.^r mon Oncle retournera bientost Jcy. Je Vous prie tousiours de le presser pour le rendement des mes promesses [- der Gardeleutnant scheint bei seinem Hauptmann private Schulden gehabt zu haben -]¹. l'ordinaire passé J'ay n'ay pas receu de Vos Nouvelles, et de ceux de mon Oncle, au moins Je ne manque à Vous escrire tout les Ordinaires, et desire de sçavoir si vous auréz receu Celles de l'ordinaire passé avec les papyés qui estoient dedans. Sur quoy Je me recomande à Vos bonnes Graces ...

... [S'il] Vous plaist mes recommandations à tous les nostres."

Datiert vom 28. Januar; empfangen den 21. Februar; beantwortet den 1. März 1645. Das Schreiben habe er dem "Meidtlj" von Georg S c h e l l nach Zürich mitgegeben. Der Bruder [Heinrich I. Zurlauben] sei nämlich eben in Solothurn gewesen.

1) s. AH 93/52

Original, Siegel beschädigt. Mit Dorsualnotizen von Beat II. Zurlauben. - AH 93, 99-100

1651 Februar 7., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM.] H[EINRICH II.] ZURLAUBEN AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"By diser Stundt Sechs tag Nach dem Schweitzer Ordinarii, hab Jch des H. Vatteren undt Meiner frauwen [Anna Maria Speck] Geliebte schreiben, so den 18. Jenner datiert, mit höchstem Verlangen empfangen, dardurch Jch Mich des H. Vatteren und der Unserigen allen guotter gesundtheit erfreüwdt, Undt Jhme umb angedeutetes gepett, so Mihr ersprieslich wor-